

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

A propos de la "Maison des Aveugles de Guerre". — Les chiens-guides. Transport des chiens-guides. — Motion pour la Paix à la Confédération Nationale des Anciens Combattants.

Informations

Un ami fidèle. — Aux joueurs de cartes. — Changement de notre numéro de téléphone. — Nos délégations.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la réunion du Comité d'Administration de la Section Départementale des Alpes-Maritimes du 30 Septembre 1931. — Procès-verbal de la réunion du Comité de la Section Départementale du Tarn, le 11 Octobre 1931. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8-12
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUGO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERV-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

A propos de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Lentement, mais sûrement, notre Maison, qui sera le centre des Aveugles de guerre de France, voit sa réalisation approcher.

Nous ne sommes pas encore à la période d'exécution qui devra être précédée d'études plus approfondies, sanctionnées par l'Assemblée générale, mais peu à peu les éléments nécessaires se rassemblent et dès maintenant on peut entrevoir le jour où nous aurons tout en mains pour entreprendre l'édification de ce qui sera le foyer où chaque aveugle de guerre se sentira chez soi.

Nous croyons qu'il sera agréable à nos camarades de savoir à quel point en est l'œuvre entreprise et pensons qu'il est bon de leur faire connaître quelle en est la situation au point de vue financier. On se souvient qu'à notre dernière Assemblée générale, M. de Castellane, qui était alors Président du Conseil Municipal de Paris, nous avait fait pressentir l'appui de la cité et, d'autre part, nous savions que M. François Latour, qui était rapporteur du budget municipal, était favorable à notre projet.

Nous venons de recevoir une somme de 200.000 francs, première tranche de la subvention promise par notre ville et nous remercions vivement MM. de Castellane, François Latour et tous les membres du Conseil Municipal de Paris, pour la bienveillance qu'ils témoignent à l'Union des Aveugles de Guerre, nous réjouissant de voir la capitale accorder largement son appui à tous nos camarades sans considérer le clocher qui les a vus naître.

D'autre part, l'Office National des Mutilés nous a informés du vote imminent d'une somme qui, s'ajoutant au fonds de réserve déjà existant, peut nous faire envisager sans crainte le proche avenir qui verra s'élever notre Maison.

H. AMBLARD.

Les chiens-guides

Cette question qui intéresse un certain nombre de nos camarades, comme nous avons pu en juger lors de notre dernière Assemblée générale, a fait l'objet d'une étude spéciale au début de cette année de la part des pouvoirs publics. En effet, sur la proposition de Mrs Harrison Eustis, directrice de l'école des chiens-guides de Vevey (Suisse), une réunion tenue au ministère des Pensions mettait en présence, d'une part, les représentants du ministère des Pensions et du ministère de la Santé publique, d'autre part, les représentants de l'Union des Aveugles de Guerre, de la Fédération Nationale des Aveugles Civils, et de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles ».

Mrs Harrison Eustis exposa le but poursuivi par l'école de Vevey, qui actuellement est surtout d'envisager la formation d'instructeurs capables de diriger dans d'autres pays des écoles de chiens-guides, lesquelles fonctionneraient suivant les principes de l'école de Vevey.

En France, les pouvoirs publics ne sont pas hostiles à un tel projet, mais ils désirent avant tout savoir si la création d'une école de chiens-guides répond à un besoin réel, et c'est pourquoi ils ont consulté les différentes Associations que la question intéresse. Une commission a donc été constituée pour rechercher et réunir tous renseignements utiles.

En ce qui concerne notre Union, il a été décidé qu'un referendum serait adressé à tous les Aveugles de Guerre par l'intermédiaire de notre Bulletin mensuel. Pour que vous puissiez y répondre en toute connaissance de cause, vous trouverez à la suite de cet article deux lettres de camarades se servant du chien-guide de l'école de Vevey, l'un en Seine-et-Marne, l'autre à Marseille. Ils ont bien voulu vous faire profiter de leur expérience, en vous indiquant les avantages constatés, ainsi que la dépense moyenne occasionnée par la nourriture et l'entretien de leur chien. Nous les en remercions vivement.

Etudiez donc à votre tour sérieusement cette question, dites-vous bien qu'actuellement l'acquisition du chien dressé coûte à l'Aveugle environ 3.500 francs; il est donc évident que vous n'envisagerez pas une telle dépense sans y bien réfléchir, en ne perdant pas de vue que le chien dont il s'agit est destiné à vous rendre de réels services et ne doit, par conséquent, pas être considéré comme un chien quelconque, car dans ce dernier cas, vous lui ferez perdre les qualités acquises.

Mrs Harrison Eustis tente, en ce moment, une expérience à Paris même, avec les chiens-guides de son école, nous souhaitons qu'elle soit concluante et ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Pour terminer, nous demandons à ceux de nos camarades intéressés par la question, telle qu'elle vient d'être exposée, de vouloir bien nous faire connaître si, le cas échéant, ils désireraient se procurer un chien-guide en acceptant de participer à son achat et dans quelle mesure.

D. LEVEAU.

Villeneuve-sur-Bellot, 14 avril 1931.

Mon Cher Secrétaire Général,

En réponse à votre estimée lettre du 5 courant, relative à l'ouverture éventuelle d'une école de chiens-guides d'Aveugles en France, c'est avec plaisir et de bonne grâce que je vais répondre à vos trois questions.

J'ai suivi avec attention les divers articles parus dans le Bulletin et auxquels j'ai préféré m'abstenir de répondre, ayant considéré qu'ils étaient ou tendancieux ou rédigés sans connaissance profonde du sujet traité.

1° *Avantages et services.* — Très succinctement, je dirai que l'Aveugle trouve dans un chien-guide, non pas un compagnon, mais un vrai et réel serviteur. L'Aveugle pouvant se conduire avec assurance retrouve toute sa liberté et son indépendance véritable, allant avec sûreté là où il veut, sa vie est en complète sécurité s'il sait conserver les principes d'éducation qu'a reçus son chien, tant à la campagne qu'à la ville. L'Aveugle peut circuler sans aucune hésitation et avec davantage de garanties que peut assurer la canne blanche. Mais l'Aveugle se trouvant, par des circonstances fortuites, séparé de son chien reconnaît mieux encore l'utilité de ce guide en subissant toutes les privations morales et physiques auxquelles il n'était plus accoutumé, ce que ne peut apprécier l'Aveugle qui n'a jamais eu de chien-guide, habitué qu'il est de se soumettre à la bonne volonté du guide humain. (J'en prends pour preuve ma situation personnelle: ayant eu le malheur de perdre mon premier chien, m'étant trouvé désemparé, je n'eus qu'un désir: le remplacer au plus vite.) Puis le chien n'est pas seulement un guide, mais, comme je le disais plus haut, un vrai serviteur, il ne quitte pas son maître d'une seconde; que ce dernier laisse tomber sa canne,

son mouchoir, un bouton, sa pipe ou quelque pièce de monnaie, son chien attentif est là, au geste de son maître et bien habitué à lui, sans même un commandement, lui remet l'objet en main.

Je conclus en disant que le chien-guide est indispensable à l'Aveugle, à la condition, toutefois, que celui-ci reçoive l'éducation indispensable et non le dressage comme on pourrait être tenté de le croire.

2° *Inconvénients.* — Je n'en trouve aucun, les chiens-guides qui nous viennent de Vevey sont très propres et peuvent être introduits dans n'importe quel appartement, ne faisant aucune malpropreté, pas plus la nuit que le jour ; il m'est arrivé de passer plusieurs nuits à l'hôtel en sa compagnie, sa présence passait inaperçue de tous. Même en ville, ces chiens ne peuvent être un inconvénient. Le seul que je puisse déclarer, c'est que l'an dernier j'ai dû m'abstenir des locaux de Franceville, le chien n'y étant pas admis. (J'ose espérer que, cette année, il en sera autrement, l'U.A.G. ne peut s'occuper de la question du chien-guide, si elle refuse l'hospitalité au guide de l'aveugle.)

3° *Coût approximatif annuel de la nourriture du chien-guide.* Ici, on a dit beaucoup de choses, beaucoup trop même, le coût de la nourriture peut varier avec le chien, par expérience, ayant eu deux chiens-guides, j'ai dû constater que le premier me coûtait un tiers de plus que le second, le premier devait avoir une nourriture choisie et fort coûteuse, tandis que le second se nourrit de tout ; n'étant pas délicat, coûte beaucoup moins. En ville, le chien peut coûter moins, mais puisque vous demandez ce que me coûte mon chien, je puis vous répondre que le premier me revenait environ à 4 francs par jour, alors que le second 2 fr. 50 à 3 francs seulement ; il est donc facile de calculer la dépense annuelle.

Je n'ajouterai rien d'autre à tous ces renseignements, mais mon désir serait de voir chaque Aveugle doté d'un tel chien et j'espère que tous nos camarades touchés par le referendum de l'U.A.G. se propose d'adresser, quand bien même ils n'auraient pas le désir de posséder ce chien-guide, auront à cœur de ne point priver ceux auxquels le chien-guide serait utile et joindront leurs efforts à ceux de l'Union en vue de l'ouverture en France d'une école de chiens-guides.

Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus sympathiquement dévoués.

Signé : BEDA.

Marseille, le 7 mai 1931.

Monsieur le Secrétaire général et cher camarade,

En réponse à votre lettre du 7 avril 1931, au sujet du chien-guide, je me fais un devoir de vous faire connaître mon opinion : en premier lieu, je rends hommage à la généreuse présidente de « L'Œil qui voit », Mrs Dorothy Harriison Eustis, qui se dévoue admirablement pour cette cause.

Pour ma part, je reconnais que mon chien-guide a été dressé de façon parfaite et j'ai mis en lui toute ma confiance.

Le chien-guide présente tous les avantages de sécurité, c'est-à-dire prévient par son arrêt marqué le moindre petit obstacle qui se présente sur la route, comme trottoir, caniveau ou tout dénivellement du terrain. Ainsi que tout obstacle aérien qui, se trouvant à la hauteur du visage, risque de vous blesser, tels que les branches d'un arbre, les tentes des magasins. Averti par l'arrêt du chien, l'Aveugle peut se rendre compte, au moyen de sa canne de la nature du danger.

A signaler son utilité pour traverser la chaussée, même des grandes artères d'une ville, comme la Canebière, le Prado, où la circulation est des plus intenses. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même. Et combien d'autres petits avantages qui, dans leur simplicité, sont pour nous de réels services.

On a lu, dans un Bulletin de l'U.A.G., une critique au sujet du chien-guide, disant que n'importe quelle race pouvait rendre les mêmes avantages : je ne suis pas du même avis, car si le berger allemand a été choisi de préférence, c'est que des études approfondies ont prouvé que l'on se trouvait en présence d'une bête intelligente, très robuste, supportant aussi bien le climat chaud que froid, grâce au double poil dont elle est parée, le premier laineux la préserve du froid, le second long et soyeux la protège de la pluie.

Quant à la nourriture, l'école de Vevey (Suisse) donne tous les renseignements utiles pendant le stage de trois semaines, temps nécessaire pour connaître tous les soins à donner et pour apprendre la façon de commander.

La nourriture journalière se compose de 400 grammes de viande fraîche (bœuf ou cheval) et 400 grammes de biscuits de chiens. La dépense annuelle, basée sur les prix à Marseille, est d'environ 1.450 à 1.500 francs.

Je suis heureux que cette initiative soit prise en France pour aider les Aveugles, mais je ne puis m'empêcher de dire combien je suis

peiné à la pensée qu'un pays comme le nôtre n'ait pas songé plus tôt à cette œuvre d'humanité. C'est ainsi que des Aveugles de Guerre alsaciens-lorrains, ayant servi dans l'armée allemande, aujourd'hui français, ont droit sur demande à être doté par le Gouvernement allemand d'un chien-guide.

L'U.A.G. se doit de s'intéresser sérieusement à cette noble cause qu'est la nôtre, de ne pas s'arrêter à de simples critiques, tout au contraire, d'user de sa force auprès des pouvoirs publics pour la réalisation prochaine de cette belle œuvre dont Mrs Dorothy Harrisson Eustis nous a donné un si touchant exemple.

En reconnaissance de tous les services que me rend journellement mon chien-guide, j'écris à seule fin de rendre publiquement hommage à ces bonnes bêtes et renseigner tous ceux qui, comme moi, ont besoin de leur instinct.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire général et cher camarade, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signé : Joseph PETIT.

Transport des chiens-guides

Nous recevons la lettre suivante du Comité de Direction des grands réseaux des Chemins de Fer Français qui, pensons-nous, peut intéresser nos camarades possesseurs d'un chien-guide :

« Monsieur le Secrétaire général,

« Par lettre du 30 juillet dernier, vous avez bien voulu demander au Comité de Direction des grands réseaux d'examiner la possibilité d'accorder le transport gratuit du chien accompagnant l'Aveugle de Guerre et lui servant de guide.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que les réseaux sont disposés à donner satisfaction à votre demande. Ils vont soumettre, incessamment, des propositions dans ce sens à l'administration supérieure en vue d'apporter la modification utile au chapitre II de l'annexe commune aux tarifs généraux de grande vitesse et aux tarifs spéciaux V, n° 1, V. n° 101 (titre I) et V. n° 2/102 qui spécifie que le guide de l'invalidé à 100 % bénéficiant de la gratuité de transport est une personne.

« Dès que ces propositions seront homologuées, je ne manquerai pas de vous en informer.

« Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Pour le Président du Comité de Direction :
(Signature.)



MOTION POUR LA PAIX

votée à l'unanimité au Conseil National de la
Confédération Nationale des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre, le 21 Juin 1931

La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, groupant 3.500.000 membres, réunie le 21 juin 1931 en Conseil National,

Convaincue qu'il est du droit, du devoir et de l'intérêt le plus pressants de tous les peuples appelés à souffrir directement des guerres, d'accomplir l'effort de volonté nécessaire pour vivre côte à côte dans la paix et la confiance mutuelle,

Consciente aussi de l'autorité morale et des responsabilités qui appartiennent aux défenseurs de la France, décidés à faire servir au bien commun des nations les généreux sacrifices de millions d'hommes,

1° Affirme solennellement que les anciens combattants français sont unanimes dans leur attachement à l'idée de paix et dans leur volonté de contribuer à sa réalisation ;

2° Prend acte que les traités mettant fin à la guerre 1914-1918 ont créé des institutions internationales de collaboration et de justice, groupées autour de la Société des Nations, que l'activité de celles-ci s'est utilement exercée et que la France, par des concessions et des initiatives importantes, a contribué effectivement à la liquidation des difficultés nées de la guerre comme au développement de ces organisations internationales.

3° Constate que malgré ces efforts, pèse sur le monde entier un malaise dû, non seulement aux conséquences de la guerre, à la crise économique actuelle et à l'imperfection des textes internationaux, mais aussi à la survivance d'un état d'esprit non adapté aux nécessités nouvelles et d'une conception périmée de la souveraineté absolue des Etats,

Qu'en particulier, les Gouvernements ont trop souvent pratiqué encore une politique d'égoïsme, de diplomatie et d'ententes secrètes, négation même des devoirs de la solidarité internationale et à la faveur

d'excitations chauvines et d'informations tendancieuses ont repris la course aux armements ;

Que les luttes économiques dressent de nouveau les peuples les uns contre les autres ;

4° Condamnant cet état d'esprit et ces méthodes,

Proclame la nécessité primordiale du désarmement moral,

Estime que le perfectionnement et le renforcement des organisations internationales doivent être recherchés par :

l'universalité de la Société des Nations,

l'acceptation générale de l'arbitrage obligatoire et sanctionné,

l'organisation progressive de moyens de coercition collectifs contre les Etats qui auraient recours à la guerre au lieu de se soumettre à l'arbitrage,

la réduction simultanée, graduelle et efficacement contrôlée des armements nationaux, en corrélation avec l'accroissement des garanties internationales de sécurité, en vue du désarmement général.

Et en présence des faits qui démontrent l'interdépendance économique et financière de toutes les nations, affirme la nécessité pour prévenir les antagonismes générateurs de conflits de réaliser une organisation européenne et mondiale de la vie économique et financière, et d'établir un statut international des moyens de circulation des richesses, des hommes et des idées.

5° Déclare que tous les engagements internationaux, tant qu'ils sont en vigueur, sont la loi des parties et doivent être loyalement observés. Conformément à l'esprit de la S.D.N. et aux termes de l'article 19 de son pacte, ils ne sont pas intangibles si la nécessité de les modifier est reconnue d'un commun accord.

6° Déclare, en outre, que chaque Etat, dans la mesure où l'organisation internationale ne lui offre pas la garantie de sa sécurité a, dans le cadre des conventions internationales présentes et futures, le droit et le devoir de préparer sa défense par ses propres moyens.

En conséquence, les Anciens Combattants groupés dans la Confédération Nationale décident que celle-ci poursuivra son action en faveur d'une paix rationnellement organisée où le droit se substitue à la violence, s'engagent à y appliquer toutes leurs forces et tous leurs moyens auprès de l'opinion publique nationale, des Anciens Combattants des autres pays et auprès des Jeunes de toutes les Nations auxquels, avec leurs mères, en souvenir des Morts, ils doivent s'efforcer d'inculquer une idée virile de la Paix.

NOTES ET INFORMATIONS

Un ami fidèle

Nous voulons signaler à nos camarades la constante amitié que nous témoigne le président de la Sidi-Brahim de Longwy et des Environs, M. Jérôme, qui ne manque jamais, à l'occasion d'un mariage ou d'une cérémonie quelconque, de parler de l'U.A.G. et de nous envoyer ainsi la contribution des habitants de la région de Longwy.

Nous tenons à dire à M. Jérôme, ainsi qu'à nos nombreux amis de la Sidi-Brahim, les vifs sentiments de gratitude des membres de l'U.A.G.

Aux joueurs de cartes

Un grand nombre de nos camarades, amateurs du jeu de cartes, nous font souvent la demande d'un jeu que jusqu'ici nous pouvions leur envoyer gracieusement grâce à l'obligeance de Mme Broquin, membre de notre Comité d'Action.

Cette aimable et fidèle amie de l'U.A.G. éprouvant de plus en plus de difficultés à se procurer ces jeux auprès de ses amis, nous avons décidé d'acheter des cartes à la Maison Grimaud, qui a bien voulu nous consentir une réduction appréciable sur les prix de son catalogue.

Nous sommes donc en mesure de fournir à nos camarades, au prix de 10 francs, des jeux de 32 cartes que nous faisons pointer.

Prière d'adresser les demandes aux Bureaux de l'U.A.G., 25, rue Ballu, Paris (9^e).

Changement de notre numéro de téléphone

Nous prions nos camarades de bien vouloir noter qu'à partir du 6 novembre, le numéro de téléphone de l'Union des Aveugles de Guerre est Trinité 85-83.

Nos Délégations

Le dimanche 25 octobre, une délégation de l'U.A.G., accompagnée de son drapeau, a assisté à la cérémonie commémorative de l'Amicale Franco-Belge des Médailleurs de l'Yser, en l'Eglise Saint-Louis des Invalides.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 octobre, une somme de 14.575 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	900
Allocations veuves, enfants et couronnes....	6.155
Secours	2.520
Répartition au tirage au sort d'un don.....	5.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 14.575 francs, une somme de 45.900 francs pour prêts de maisons familiales et prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes de secours, dont cinq n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Charrière, de Saint-Etienne (Loire), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Mario, né le 2 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Favier, de Châtillon-Saint-Jean (Drôme), nous font part de la naissance de leur fils Jean, né le 20 août 1931.

Notre camarade et Mme Doiteau, de Villaines-la-Juhel (Mayenne), nous font part de la naissance de leur fille Edith, née le 11 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Berrod, de Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Anne-Marie, né le 7 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Stoldick, de Metz (Moselle), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 8 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Masson, de Lannion (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Hélène, née le 24 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Devienne, de Cochet (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils Robert, né le 17 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Aldeguer, de Mostaganem (Oran), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Yves, né le 8 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Tourres, de Conliège (Jura), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Colette, née le 20 octobre 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Torreborre (Louis), de Dunkerque (Nord), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Leurile, célébré le 19 septembre 1929.

Notre camarade Deroche (Paul), d'Attigny (Ardennes), nous fait part du mariage de sa fille, Marie-Madeleine, avec M. Pierre Chandler, célébré le 24 octobre 1931.

Notre camarade Falaise, de Gargenville (Seine-et-Oise), nous fait part du mariage de sa fille Georgette, avec M. Roger Jolibois, célébré le 3 octobre 1931.

Notre camarade Lucas, de Villedieu-sur-Indre, nous fait part du mariage de ses fils Jean et Georges, célébré à Villedieu le 21 septembre 1931.

Notre camarade Jacques Lévêque, de L'Île Bréhat (Côtes-du-Nord), nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Desbordes, célébré le 15 octobre 1931.

Notre camarade Roussaux (Roger), de Gargan-Livry (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mlle Christiane Bongas, célébré le 10 novembre 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Cordelier (Armand), né le 13 juillet 1874, à Bellevesvre (Saône-et-Loire).

Caporal au 109^e régiment d'infanterie, Cordelier fut blessé le 13 juillet 1915 en Champagne. Réformé à 100 % pour cécité, il était également pensionné à 100 % pour blessures multiples.

Marié et père d'un enfant, notre camarade était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

De la femme de notre camarade Talmard, d'Aix-les-Bains, décédée le 24 octobre, à l'âge de quarante et un ans.

De la belle-mère de notre camarade Fillion, de Crépy-en-Valois (Oise), décédée le 30 septembre 1931, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

De la belle-mère de notre camarade Ritz, de Villebon (Seine-et-Oise).

Du neveu de notre camarade Ritz, de Villebon (Seine-et-Oise).

Du père de notre camarade Miniou, de Vannes (Morbihan).

Du père de notre camarade Félix Floch, de Sainte-Trephine (Côtes-du-Nord), décédé le 13 septembre 1931, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Du père de notre camarade Maguet, de Vichy, décédé le 17 octobre 1931, à l'âge de soixante-sept ans.

De la mère de notre camarade Cassar, de Paris, décédée le 21 octobre 1931.

De la belle-mère de notre camarade Guilbot (Eugène), de Neuilly-sur-Seine, décédée le 24 octobre 1931, dans sa soixante-douzième année.

Du fils de notre camarade Patisson (Pierre), de Saint-Vincent-de-Connezac (Dordogne), décédé le 5 octobre 1931, à l'âge de un mois et demi.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Administration de la Section Départementale des Alpes-Maritimes

Les membres du C. A. se sont réunis, le 30 septembre 1931, à quinze heures, chez M. Chambert.

Etaient présents : Hébréard, président ; Chambert, secrétaire ; Martin, trésorier ; Papa, Graglia, Vichet, Palmaro, membres.

Excusé : Gaetti.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Martin présente le compte rendu semestriel de la trésorerie.

Recettes (envoi caisse centrale)..... 200 »

Dépenses :

a) Du trésorier (achat registres et correspondance). 4 75

b) Du secrétaire (correspondance) 10 »

c) Du président (télégrammes)..... 15 »

D'où un excédent de recettes de..... 170 25

Le C. A. s'élève contre les allégations dénuées de fondement du camarade Curbière et adresse l'expression de sa sympathie, de sa fraternelle camaraderie et de sa confiance au Conseil d'administration de l'U.A.G. et l'invite à poursuivre, malgré les embûches, l'œuvre commencée pour le plus grand bien des Aveugles de Guerre.

Séance levée à dix-sept heures et chacun se retire en paix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le 23 octobre 1931. Le Trésorier : MARTIN.

Procès-verbal de la réunion du 11 Octobre 1931 de la Section Départementale du Tarn

La séance est ouverte à dix heures, par le camarade Satgé, président.

Sont présents : les camarades Bonnet, Cailleau, Cancé, Carrié, Enjalbert, Geniès, Germa, Huc, Maury, Montalan, Saint-Marty, Satgé, Severac et Vidal.

A écrit, envoyant son pouvoir : le camarade Blatgé.

Absent : le camarade Dupuy.

Les camarades : Cabrol, de Sérignan (Hérault), membre de l'U.A.G., et Salesse, de Lavour (Tarn), non inscrit à l'U.A.G., assistaient à la séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance et de la situation financière de la Section, qui sont approuvées à l'unanimité.

Lecture du nouveau règlement des Sections et renouvellement du Bureau, en accord avec le nouveau règlement.

Sont élus : président, le camarade Satgé (Charles), d'Albi; vice-président, Saint-Marty, de Sorrèze; secrétaire, Enjarbert (Jacques), de Saint-Juéry; membres du Conseil : Cancé (Jules), de Gaillac; Cailleau (Gaston) et Geniès (Camille), de Castres; Montalan (Auguste), de Mazamet; trésorière voyante, Mme Satgé, et commissaire aux comptes, Mme Saint-Marty.

M. Maraval, délégué de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles », assistait à notre déjeuner, facilitant ainsi par cette invitation les rapports de chacun avec « Les Amis ».

A la fin du déjeuner, le président remercie en quelques mots « Les Amis » de l'aide qu'ils ne cessent d'apporter aux camarades et charge M. Maraval de bien vouloir leur transmettre, avec la gratitude, les plus vifs sentiments de reconnaissance des Aveugles de Guerre du Tarn.

Des remerciements non moins sincères sont adressés à M. Maraval pour l'intérêt tout particulier qu'il témoigne à chacun de nous, ainsi qu'à Mademoiselle d'Herbemont d'avoir gracieusement offert une canne blanche aux camarades de la Départementale.

Le délégué des « Amis » remercie des sentiments qui viennent d'être témoignés aux « Amis » et à lui-même, et assure les Aveugles de Guerre du Tarn de son entier dévouement à leur cause. Avant de nous quitter, le délégué des « Amis » s'est entretenu particulièrement avec les camarades s'intéressant de la situation de chacun.

Avant de se séparer, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité, clôturant ainsi notre séance qui s'est terminée à dix-sept heures :

« La Section Départementale du Tarn fait confiance au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. pour poursuivre et réaliser, en temps opportun, toutes mesures permettant l'amélioration matérielle et morale de l'Aveugle de Guerre. »

Le Secrétaire : ENJALBERT.

AVIS DIVERS

Dame veuve âgée de treize-cinq ans, serait désireuse de refaire sa vie avec un Aveugle de Guerre.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Menetrey (Emile), Le Thillot (Vosges).

Etablissements Coste-Folcher.

Grands vins de table et de dessert. Sélection spéciale pour la mise en bouteilles, Midi, Roussillon, Espagne, etc.

Demander la liste au camarade Lacotas, 21, rue de l'Argenterie, Montpellier (Hérault).

A vendre, pour cause de double emploi : une boîte d'alimentation pour poste de T.S.F. pour courant de 110 volts, avec borne de polarisation et un chargeur pour accumulateur de 4 volts, le tout marque Ferry, en très bon état.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade M. Sourissaud, rue de la Gare, Rouillac (Charente).

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant :

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille, 8 francs; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Comte de Bordchamp (carte d'or) : la bouteille, 8 francs; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux) : la bouteille, 8 fr. 50; la demi-bouteille, 6 fr. 15.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée) : la bouteille, 9 francs; la demi-bouteille, 6 fr. 40.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisses de 25 bouteilles. Droit de régie en sus.

Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

Cannes blanches pour aveugles, en bois dur gainé celluloïd :

Modèle entièrement blanc sans bague.....	21 »
Modèle entièrement blanc avec bague.....	21 50
Modèle poignée couleur.....	22 50

Ces cannes sont garanties inaltérables et ne s'écaillent pas ; port en sus.

S'adresser à M. P. Portier, 77, boulevard Magenta, Paris (10°).

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A : Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes, cadran spécial avec points pour aveugle : 95 francs.

Qualité B : Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette spiral Bréguet, 18 lignes, cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B : Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise).

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et les camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

A vendre : manches à balais 1 m. 30 × 25 cm., hêtre, sapin ou bouleau. Le cent : 80 francs.

S'adresser au camarade Marchand, Le Beril-sur-Merize (Sarthe).

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle D'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY.

Liste des Donateurs

Produit d'une quête faite au mariage de Mlle Cooman avec M. Blanchard, à Longwy, 24 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Lambert avec Mlle Fendt, à Herserange (Meurthe-et-Moselle), 25 fr. — Notre camarade Falempin, 20 fr. — M. Metral, Lyon, 20 fr. — Association Cambodgienne des Anciens Combattants à Pnom-Penh, 500 fr. — M. Salomon Weil, Paris, 500 fr. — Notre camarade Faucquenoy, 50 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Rodrigues avec Mlle Rouveaux, Longwy, 150 fr. — Notre camarade Gaconnier, 20 fr. — Notre camarade Tessier (Marcel), 10 fr. — M. Louis Jacob à l'occasion du mariage de son fils Julien avec Mlle Hosch, de Longwy, 150 fr. — Produit d'une quête faite à l'occasion des mariages Schaff-Hoeng et Ancelin-Thiry, à Longwy, 35 fr. — Produit d'une quête faite à l'occasion du mariage de M. Stéphane avec Mlle Ambs, de Rehon, 94 fr. — M. Pierron, à Antibes (Alpes-Maritimes), 30 fr. — Mme Mazuray, Paris, 20 fr. — Divers : 2.873 fr. 10.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Ville de Corbeil, 500 fr. — Commune de Bourgogne (Marne), 50 fr. — Ville de Carentan (Manche), 100 fr. — M. Charpentier, Paris, 100 fr.

